

Commune de **Beyne-Heusay** |

Beyne-Heusay | Moulins-sous-Fléron | Queue-du-Bois | Bellaire



FLASH INFOS

Édito



Chères Citoyennes,
Chers Citoyens,

C'est avec plaisir que la plume m'a été attribuée pour ce dernier Flash Infos de l'année 2020. Je commence ces quelques lignes en vous souhaitant mes meilleurs vœux et surtout, dans le contexte actuel, une excellente santé.

Comme nous le savons tous, l'année 2020 a été très particulière en raison de la crise sanitaire. Nous espérons que 2021 s'annoncera sous de meilleurs augures et que nous pourrions vite retrouver notre vie sociale d'antan. En effet, plus que jamais, nous avons besoin de renouer contact avec les nôtres.

Durant cette pandémie, nous avons essayé de maintenir au maximum toutes les activités, tant au niveau social, économique, sportif que culturel. Notre administration communale et notre CPAS ont œuvré afin de maintenir leurs prestations et d'offrir un service de qualité aux citoyens.

Malgré les mesures strictes, mais nécessaires, imposées par les différents niveaux de pouvoir, le Collège, mes équipes et moi-même avons su rebondir en proposant des alternatives.

Voici une série d'actions relevant de mes attributions d'Échevin :

- Des animations pour la jeunesse durant les congés scolaires tout en appliquant les mesures de l'ONE.
- La reprise des activités sportives, pour les moins de 13 ans, au sein de nos infrastructures tout en respectant les protocoles AISF.
- Le maintien de nos bibliothèques publiques en mettant en place un dispositif de sécurité.
- Le fonctionnement des crèches n'a pas été ébranlé et tous les parents ont pu bénéficier d'une garde de qualité pour leurs enfants.

Des animations, riches en contacts sociaux, comme le cortège d'Halloween et la tournée de saint Nicolas, n'ont malheureusement pas pu être maintenues. Cependant, il était primordial que les enfants soient le moins impactés par cette crise et de maintenir un minimum de magie dans leur quotidien, surtout en période de fêtes de fin d'année. Le grand saint ne pouvant pas venir sur Beyne-Heusay, les lutins de nos services jeunesse/PCS ont pris la relève et ont offert des friandises aux enfants. Pour les familles, elles ont pu bénéficier de chèques envoyés début décembre et à utiliser dans plusieurs commerces locaux de notre commune.

J'espère sincèrement que ces quelques actions auront apporté du baume au cœur à chaque citoyen.

Et pour l'année 2021, comme le dit mon slogan, essayons d'avoir une « longueur d'avance » sur cette pandémie et pour atteindre cet objectif, respectons les gestes barrières !

Moreno Introvigne, 1^{er} Echevin - en charge des sports, de la culture, de la jeunesse, de la petite enfance et de l'accueil extrascolaire.

La plume à l'opposition

ENSEMBLE

Ce second confinement n'est facile pour personne. En effet, nous avons tous vu nos bulles de contacts se réduire, ce qui n'est pas évident à vivre pour certaines personnes. Nous pensons notamment aux personnes plus âgées qui sont fortement à risque.

Soyons solidaires : une petite course, un petit bonjour, même sur le pas de porte, peuvent les aider à traverser cette crise.

Nous pensons aux élèves du secondaire et du supérieur qui sont dans l'obligation de suivre les cours en distanciel. Pour certains d'entre eux, plus précarisés, posséder le matériel adéquat est déjà une difficulté. Heureusement, les écoles essayent de s'adapter. Pour les autres, remercions le C.P.A.S et l'ASBL «Saint Vincent de Paul» qui œuvrent au mieux et selon leurs possibilités.

Pensons également aux personnes qui seraient peut-être victimes de violences familiales, de harcèlement. Il est primordial qu'elles en parlent : un ami, le P.M.S. de l'école des enfants, un groupe d'entraide ou depuis peu dans les pharmacies. Elles doivent se sentir soutenues et garder à l'esprit qu'elles ne sont pas seules face à cette épreuve.

Dans cette période difficile pour l'ensemble des indépendants, nous nous devons d'encourager à acheter « local ». Une consommation de proximité, c'est d'abord faire le choix d'une démarche qui tend vers un plus grand respect de l'environnement. Mais, c'est également apporter de l'aide à l'économie locale en soutenant nos producteurs.

Notre groupe s'efforce de relayer au maximum les demandes des Beynois(es) en ce qui concerne notamment :

- La propreté dans nos rues avec le passage régulier de la nouvelle balayeuse.
- Les éclairages renforcés au niveau des passages pour piétons.
- L'indexation des subsides pour nos clubs et associations tant sportifs que culturels ainsi que la possible éventualité d'un second « chèque Covid ».
- Un traitement équitable pour les 2 réseaux d'enseignement relatif aux conteneurs à puces (remplaçant les sacs jaunes).
- La taille des haies hors des périodes de nidification des oiseaux afin de protéger leur reproduction.

Nous ne pourrions terminer sans remercier les services communaux pour leur travail d'information au sujet du futur passage aux poubelles à puces, ainsi que nos ouvriers communaux pour l'entretien des voiries, des cimetières et des parterres.

Malgré le contexte particulier, nous vous souhaitons une excellente année 2021.

Pour le groupe « Ensemble » :

Frédéric, Jean-Lou, Christine, Jean-François, Salvatore, Madison, Christian & Yasmine.

Le confinement a bouleversé nos habitudes !
RESTEZ CHEZ VOUS ! PROTÉGEZ VOS PROCHES !

Plus question de prendre la voiture pour un oui ou pour un non. Plus question non plus de s'enfermer à plusieurs pour partager l'apéro ou le repas. Par contre, l'activité physique en plein air est autorisée et même recommandée.

Alors, comme beaucoup d'entre nous, vous avez enfilé vos bottines de marche pour arpenter la commune et ses alentours. Jamais autant de personnes ne se sont croisées sur le RAVeL derrière la maison communale de Beyne-Heusay. Familles, couples, randonneurs, cyclistes, tous

ces gens ont réappris à profiter des infrastructures vertes à proximité faute de pouvoir aller plus loin.

Or, à l'exception de la plateforme citoyenne du Ry-Ponnet qui nous a gratifiés depuis peu d'un balisage dans ce magnifique parc paysager protégé, pas la moindre carte ou promenade balisée dans les beaux coins de notre commune.

Pourtant, à Beyne-Heusay, à Bellaire, à Queue-du-Bois ou à Moulins-sous-Fléron, de nombreux sentiers méritent également d'être découverts. De la croix Saint-Anne au Terril des 4 Jean, de Fayenbois au Fond de Coy ou du Terril du Homvent au Trou du renard, les lieux remarquables et ressourçants ne manquent pas.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, le groupe cdH-ecolo+, très attentif à la santé, au sport, au bien-être et au maintien des zones vertes dans la commune demande que soient proposées à nos citoyens des promenades balisées et cartographiées : un réseau pédestre traversant tous les coins de la commune. À ce jour, cette demande n'a pas encore été rencontrée. Espérons que la période vécue nous incitera sans trop attendre à proposer à tous les Beynois un réseau de promenade varié.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

Véronique De Clerck, Frédéric Fontaine, Serge Francotte, Annick Grandjean et Cédric Kempeneers.

Permanence juridique

Un avocat, c'est quelqu'un qu'il faut voir avant pour éviter les ennuis après.

Mariage, divorce, filiation, pension alimentaire, hébergement des enfants, contrat, dette, licenciement, chômage, pension, harcèlement, bail, dégât locatif, conflit de voisinage, assurance, document administratif nébuleux, lettre d'huissier, médiation, etc. Bref, tous les problèmes juridiques peuvent être abordés.

Une permanence juridique est organisée pour toute personne résidant à Beyne-Heusay. Il s'agit cependant d'un premier conseil sans suivi de dossier.

Cette permanence est assurée par un avocat, inscrit au Barreau de Liège. Elle aura lieu une fois par mois, le 3^{ème} samedi du mois. La première séance aura lieu le 16 janvier 2021 de 11h à 12h, dans le respect des règles sanitaires.

Permanence logement

Cette permanence se déroule le premier samedi de chaque mois, de 10h à 11h, au 1^{er} étage de l'administration communale.

L'objectif de celle-ci est :

- d'expliquer aux candidats les conditions à remplir pour obtenir un logement social ;
- de les informer concernant l'état d'avancement de la procédure qui les concerne ;
- de leur prodiguer des conseils en vue d'améliorer leur dossier.

D'autres thématiques, non spécifiquement liées au logement social, peuvent également être abordées :

- problèmes d'insalubrité,
- surpeuplement,
- relations propriétaire/locataire.

Cette permanence est assurée par le Bourgmestre, ayant la compétence du logement dans ses attributions, ainsi qu'un représentant des travailleurs sociaux du comité d'attribution du Foyer de la Région de Fléron.

Avis aux lecteurs beynois !



Vos deux bibliothèques communales sont encore fermées pour quelques jours mais ouvriront de nouveau leurs portes fin janvier, équipées d'un tout nouveau logiciel de gestion !

Celui-ci sera accompagné d'un portail web bien plus moderne et facile d'utilisation. Vous pourrez y trouver les livres et autres documents que vous recherchez ; les réserver en ligne, même dans d'autres bibliothèques que celle que vous fréquentez habituellement ; voir des suggestions de lecture des bibliothécaires de toute la Province de Liège, etc.

Rendez-vous dans vos bibliothèques (dès le mardi 19/01 à Queue-du-Bois et le mercredi 20/01 à Beyne Centre) ou directement sur le site web MaBibli.be pour découvrir ce nouvel outil et l'approprier ensemble !

Et, pour être au plus près du quotidien de vos bibliothèques et être informés de nos actualités le plus vite possible, rendez-vous sur notre page Facebook « **Bibliothèques communales de Beyne-Heusay** ».

Prenez dès à présent le réflexe de toujours avoir votre carte Pass de lecteur avec vous lorsque vous venez nous rendre visite, cela facilitera les actions de vos bibliothécaires préférées.

KÉ NOVELLE À CPAS AVOU LI CORONA ?

Notre CPAS a décidé d'agir contre la précarité énergétique en informant les publics au plus près de leurs besoins

Afin de sensibiliser les ménages précaires, nous avons mis en place des animations « énergie » avec des nouvelles thématiques adaptées à leurs besoins (atelier d'économie domestique, réunion de sensibilisation,...). Devenu interlocuteur privilégié des ménages éprouvant des difficultés de paiement de leurs factures d'énergie, le CPAS active ainsi des nouveaux leviers de prévention.

Cette année 2020, deux animations énergie dans le cadre du PAPE (plan d'action préventive en matière d'énergie) ont été réalisées, l'une en date du 15/10/2020 et l'autre le 22/10/2020. L'objectif de ce plan est d'accompagner les ménages en difficulté dans l'amélioration de leur gestion énergétique en vue de mieux maîtriser leur consommation et réduire leur facture d'énergie. Au vu de la crise sanitaire Covid-19, ces animations étaient limitées à 6 personnes et principalement destinées aux usagers du service énergie.

Les thématiques étaient : « les pollutions intérieures et la fabrication de produits d'entretien naturels ». Afin de récompenser les participants, nous avons distribué des kits énergie contenant : 2 ampoules LED, un thermomètre, une station hygrométrique digitale, un multi prise avec interrupteur, un duo prise avec interrupteur, un programmeur digital, une BD « énergic » et une brochure « 101 conseils en énergie ».

Garantir l'accès à l'alimentation pour tous

Suite à l'appel à projets « Aide alimentaire » lancé par le gouvernement wallon, dans le cadre de la crise COVID-19, notre CPAS a été sélectionné et a reçu un subside nous permettant d'offrir de l'aide alimentaire aux personnes précarisées.

Dans ce contexte de crise sanitaire, nous souhaitons garantir un accès aux produits de première nécessité et aider chaque personne à rebondir. Il s'agit de répondre aux besoins primaires et ainsi d'améliorer les conditions sociales et sanitaires de nos publics.

C'est ainsi que nous attribuons une aide alimentaire aux personnes qui en ont besoin. Dans le cadre de ce subside, des chèques commerces sont accordés pour des achats auprès des grandes enseignes et des commerçants locaux de la commune.

Aide à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus Covid-19

Grâce à un subside fédéral, notre CPAS octroie des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

Ce type d'aide s'adresse à toute personne, reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle, qui se trouve dans une situation sociale difficile ayant perdu une partie de ses revenus et/ou de son pouvoir d'achat, suite au COVID-19.



La reprise de l'école de devoirs : dans la joie et la bonne humeur !

Depuis le mois de mars, le Tremplin se réinvente et s'adapte constamment afin de ne pas perdre de vue son objectif principal qui est l'épanouissement et le bien-être des enfants. En effet, certains jeunes nous considèrent comme une école de la vie, une deuxième famille. Nous nous devons donc d'être présents, mais surtout optimistes et positifs quant à la situation que nous vivons tous. Le meilleur est à venir !

Le 21 septembre 2020, Le Tremplin reprenait du service. Une rentrée très attendue de la part des enfants, mais également des parents. En concertation avec les directions d'école et les enseignants, 24 enfants ont pu intégrer l'antenne de Beyne Centre et 12 enfants l'antenne de Queue-Du-Bois. A regret, tous n'ont pas pu être accueillis et se sont retrouvés sur liste d'attente un certain temps. Heureusement, chaque bulletin scolaire est l'occasion d'échanger avec les enseignants sur l'évolution des enfants, ce qui permet d'effectuer une rotation et laisse ainsi la chance à tous d'être aidés et soutenus par l'équipe éducative.

Les répercussions liées au confinement ont rapidement été constatées par les éducateurs, tant d'un point de vue scolaire que psychologique. Les lacunes accumulées sont importantes, les enfants se montrent anxieux, se questionnent et ont besoin d'être rassurés. En collaboration avec les écoles, mais également les parents, les éducateurs tentent au mieux de pallier cela en leur offrant des moments de paroles, de détente et des activités divertissantes les mercredis après-midi. Les sorties extérieures ont lieu dans les bois ou à proximité, afin d'assurer autant que possible leur sécurité, mais également leur permettre de s'aérer et de se retrouver

au contact de la nature, toujours riche en découvertes. Un retour à l'essentiel et aux choses simples...

Notre approche du soutien scolaire se veut douce et sans pression. Le rythme de chacun est respecté. Des remédiations scolaires sont proposées durant les vacances, à la demande. La collaboration avec le corps enseignant reste primordiale.

Situation sanitaire oblige, le stage de cirque prévu durant les vacances de Toussaint a malheureusement été annulé, mais peu importe, l'équipe a maintenu le lien, indispensable durant cette période, que ce soit via Messenger ou tout autre moyen de communication.

A leur retour mi-novembre, les enfants ne se sont pas fait prier pour reprendre les activités de remise en forme avec l'éducateur de rue Alfonso, chaque lundi et un mercredi par mois, en respectant les normes sanitaires requises. Un moment, bon pour le corps comme pour l'esprit, qui leur permet d'évacuer les tensions de la journée, de se dépenser tout en favorisant l'intégration sociale, mais également la réussite scolaire.

Ce mercredi, le Grand saint a également décidé de récompenser nos enfants sages en leur offrant à chacun un cadeau et des confiseries, dans une ambiance de fête, réconfortante et chaleureuse.

Ainsi va la vie au Tremplin, malgré ses aléas, nous regardons droit devant, motivés par chaque moment de partage, chaque petite réussite, guidés par nos missions, mais surtout portés par l'envie d'apprendre et de réussir de nos petits bénéficiaires.

Les interventions suivantes peuvent être sollicitées : aide au logement, aide en matière d'énergie, aide psychosociale, aide en matière de santé, aide à l'accessibilité numérique, aide financière, besoins de première nécessité et aide pour les familles en difficulté, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile.

Nouveau système de collecte dès le 1^{er} janvier 2021 : accompagnement des bénéficiaires du CPAS face à ce changement

À partir du 1^{er} janvier 2021, notre commune passera au tri sélectif et aux conteneurs à puce. Les collectes seront désormais gérées par Intradel. Afin d'aider ses bénéficiaires, notre CPAS souhaite leur apporter toutes les informations relatives à ce changement. Des séances d'information devaient être organisées pour accompagner notre public. Les mesures sanitaires actuelles nous empêchent de mettre en place cette organisation. Toutefois, afin de les aider à adopter les gestes qui gagnent, une vidéo explicative sera diffusée dans notre salle d'attente et un guide de tri avec des Trucs & Astuces sera distribué.

La livraison des repas à domicile : un service essentiel pour la population qui doit être maintenu

Notre service de livraison de repas à domicile reste ouvert. Depuis plusieurs années, le CPAS de Beyne-Heusay propose son service de repas à domicile qui est exclusivement réservé aux habitants de la commune et prioritairement aux personnes âgées, isolées,

malades ou handicapées. Ce service permet d'établir un contact bien indispensable.

Il est important de manger équilibré. Mais il n'est pas facile pour tout le monde de cuisiner sainement pour un prix abordable. C'est pour cette raison que notre CPAS a décidé de maintenir ce service, malgré la crise sanitaire, dans le respect des mesures prescrites. Presque 50 repas par jour sont livrés dans Beyne-Heusay. Ils sont apportés à domicile du lundi au vendredi pour toute la semaine, week-end compris ainsi que les jours fériés. Les repas du week-end (samedi et dimanche) sont livrés le vendredi. Durant cette période difficile de confinement, le passage de notre agent de distribution des repas permet de garder des contacts et de rompre la solitude pour bon nombre de personnes, tout en gardant la distanciation sociale.

Les repas sont confectionnés par le traiteur LE LAGON BLEU ; Ils sont équilibrés et validés par une diététicienne selon les règles de base d'une alimentation saine et de qualité.

Il y a possibilité de repas pour personnes diabétiques, repas sans sel, sans graisse, sans sauce, haché, moulu, végétarien et sans porc. Une assistance sociale prend rendez-vous afin de vous informer et de déterminer le coût de ce service. Le paiement s'effectue par facture. Le prix des repas est calculé en fonction des revenus des personnes et peut varier de 4,50€ à 7,50€. La livraison des repas fournis à domicile chez les clients est gratuite.

Notre administration communale collabore avec un service d'encadrement de peines et mesures alternatives



« La Noria, un service qui est arrivé près de chez vous... »

Depuis quelques mois, la commune de Beyne-Heusay participe au développement d'une Justice de proximité, via un partenariat avec « La Noria », service d'encadrement de mesures et peines alternatives. C'est en 1996 que la commune de Chaudfontaine a été une des premières entités locales à s'investir dans le secteur des mesures alternatives avec, en aboutissement de ses différentes actions, la création de ce service « La Noria ».

A l'époque, les alternatives à la détention étaient encore des initiatives expérimentales, soutenues par quelques substituts et magistrats, alors perçus comme des novateurs en matière de diversification de l'arsenal pénal et judiciaire.

Les premières années de fonctionnement du service vont s'avérer laborieuses, dans un milieu très attaché aux peines « classiques ». Il faudra attendre l'introduction dans le code pénal, en 2004, de la peine de travail en tant que peine autonome, pour que la loi donne une véritable légitimité au secteur.

Près de 25 ans après sa création, le service est maintenant présent sur 13 villes et communes de l'arrondissement judiciaire de Liège. Chaque année, il permet à plus de 1000 justiciables - condamnés à une peine de travail ou orientés dans le cadre d'une médiation pénale - d'effectuer bénévolement des prestations citoyennes au profit de la collectivité. Comme par exemple, le nettoyage des cimetières, la distribution de flyers, les opérations propreté, l'aide dans les hôpitaux, le travail administratif, le soutien aux clubs sportifs, ... Et ce ne sont là que quelques exemples assez démonstratifs, parmi tant d'autres. Pour certains prestataires, cette immersion dans un service communal ou une asbl représente une première « expérience » professionnelle, une première confrontation à la réalité du monde du travail. Les objectifs sont alors multiples :

insertion sociale, valorisation par la réalisation d'un travail qui a du sens et une utilité manifeste, structuration dans le temps, ... Quant aux justiciables qui exercent déjà une activité professionnelle, les prestations peuvent s'effectuer durant les week-ends et les congés. Ce qui n'enlève en rien l'idée de réparation ou de conscientisation de la part des auteurs d'infraction. Et, dans tous les cas, on répond à la volonté du législateur de lutter contre l'impunité.

Au niveau de la nature des faits commis, les infractions au code de la route représentent la majorité des mandats pris en charge par le service, bien que la plupart des infractions de droit commun puissent aboutir au prononcé d'une peine de travail, prouvant que le système fonctionne et qu'il continue à prendre de l'ampleur. De là à imaginer une case « peine de travail » à la place de la case « prison » dans un mythique jeu de société, il n'y a qu'un pas...

Quant à la philosophie du service « La Noria », elle est simple : quelle que soit la nature de l'infraction commise et le cheminement de vie des prestataires, le service accorde une attention toute particulière à la responsabilisation des justiciables (remettre « l'Homme » au centre de la « Cité »), tout en défendant les valeurs de respect, de solidarité, de bienveillance, d'équité et de réciprocité. Si le juge, en prononçant une sanction, se base sur des faits « antérieurs », l'approche des travailleurs sociaux de « La Noria », elle, se concentre sur « l'avenir » !

Le service n'est pas un simple maillon de la chaîne judiciaire, mais un « mousqueton » qui permet un point d'attache, une accroche, pour des personnes qui se sentent souvent exclues et manquent cruellement de soutien pour s'élever. Tel un moulin dans le désert - en référence au nom que porte le service (*) - « La Noria » permet d'irriguer les terres arides pour les rendre plus fertiles, tout en effaçant les traces des sinuosités du passé. Nietzsche disait que l'oubli est une condition qui rend possible la vie sociale. Cette idée de digestion « spirituelle » prend tout son sens dans la vision déployée par ce service, et les élus locaux l'ont bien compris !

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la responsable de « La Noria », Lissia Mauer, 0498.88.06.97.

(*) www.larousse.fr/noria : Appareil destiné à élever l'eau des puits, constitué de godets attachés sur une chaîne sans fin qu'entraîne une roue placée au-dessus du puits. (Les godets plongent renversés dans l'eau, remontent pleins et se déversent dans un réservoir en passant sur la roue.)

Carte d'identité biométrique pour tous les Belges



Depuis le 26 novembre dernier, la nouvelle carte d'identité électronique aux données biométriques remplace celle datant de 2002.

Elle satisfait ainsi aux règles internationales strictes qui ont pour but d'accroître l'efficacité des contrôles d'identité. La nouvelle carte est donc un document de voyage encore plus sûr et plus universel.

Quelques changements importants :

- La nouvelle carte eID reprend les empreintes digitales. Ce nouvel élément est ajouté afin de renforcer la lutte contre la fraude à l'identité. Les empreintes digitales figurent uniquement

sur la puce sans contact de la carte (pas de banque de données centrale) et sont sécurisées. Seules les instances compétentes peuvent lire la puce sans contact. L'intégration des empreintes digitales est conforme au règlement européen 2019/1157 du 20 juin 2019 qui oblige les États membres à inclure les empreintes digitales sur leurs cartes d'identité.

- La photo se trouve à gauche et non plus à droite.
- Une image perforée de la photo figure à l'arrière de la carte.
- La puce de contact se trouve à l'arrière de la carte, ce qui nécessite d'insérer la carte d'une autre manière dans le lecteur de carte.
- La mention de la nationalité n'est plus « BELGE » mais « BEL », conformément aux normes ICAO.
- La carte a une autre nuance de couleurs.

Les cartes eID actuellement en circulation seront remplacées à la fin de leur période de validité ou avant en cas de déclaration de perte, de vol ou de destruction de la carte, ou pour tout autre motif tel qu'une photo non ressemblante, un changement de nom,...

Vous ne devez donc pas demander de nouvelle carte eID tant que vous avez encore votre ancienne carte et que celle-ci reste valable. A la fin de la période de validité de la carte, vous recevrez une convocation dans votre boîte aux lettres afin d'aller remplacer votre ancienne carte.

Permis de conduire

Le permis de conduire national européen

La durée de validité d'un permis de conduire national européen est de 15 ans maximum. Les États membres reconnaissent mutuellement leur permis de conduire.

Il existe deux types de permis de conduire européens :

Avec durée de validité administrative

Tant que la durée de validité d'un permis de conduire européen n'arrive pas à expiration, il n'y a aucun besoin de l'échanger contre un permis de conduire belge, sauf exceptions.

Afin de garantir que la procédure d'échange soit terminée dans les délais, il est conseillé d'échanger tout permis de conduire européen dont la durée de validité expire dans les trois mois. Il doit cependant être enregistré lors de l'inscription dans une commune belge après sa présentation volontaire par le citoyen.

Si le titulaire d'un permis de conduire national européen ne souhaite pas présenter son permis de conduire, il ne sera pas poursuivi pénalement. Toutefois, il est avantageux d'enregistrer son permis de conduire, car en cas de perte ou de vol du permis de conduire, la procédure d'échange sera accélérée.

Sans durée de validité administrative

L'échange est obligatoire dans les 2 ans qui suivent l'inscription du citoyen en Belgique.

Le permis de conduire national non-européen

Après son inscription en Belgique, le candidat doit attendre 185 jours avant de pouvoir demander l'échange contre un permis de conduire belge, sauf exceptions. Pendant cette période de 185 jours, il peut continuer à conduire en Belgique avec un permis de conduire non-européen reconnu (reconnaisances consultables via le site du SPF Mobilité et Transports). 185 jours après l'inscription en Belgique, l'échange peut être demandé puisque le permis de conduire national étranger non-européen ne permet plus au candidat de conduire sur le territoire belge.

Néanmoins, la procédure d'échange peut commencer pendant cette période de 185 jours mais le permis de conduire belge ne peut être délivré qu'après ces 185 jours. Si la procédure d'échange est terminée avant la fin de la période de 185 jours, le permis de conduire étranger non-européen ne peut pas être restitué au titulaire. Le candidat peut demander l'échange 185 jours après son inscription en Belgique ou plus tard. Cependant, la demande doit être introduite lorsque le permis de conduire national étranger non-européen est toujours en cours de validité.

Permis de conduire national belge modèle carte bancaire

Les permis de conduire modèle carte bancaire ont été délivrés pour la première fois, en Belgique, en juillet 2010. Ces permis ont une validité administrative de 10 ans. Tout le monde a l'obligation de respecter la date de fin administrative de son permis de conduire et donc de demander à temps le renouvellement de celui-ci auprès de son administration communale.

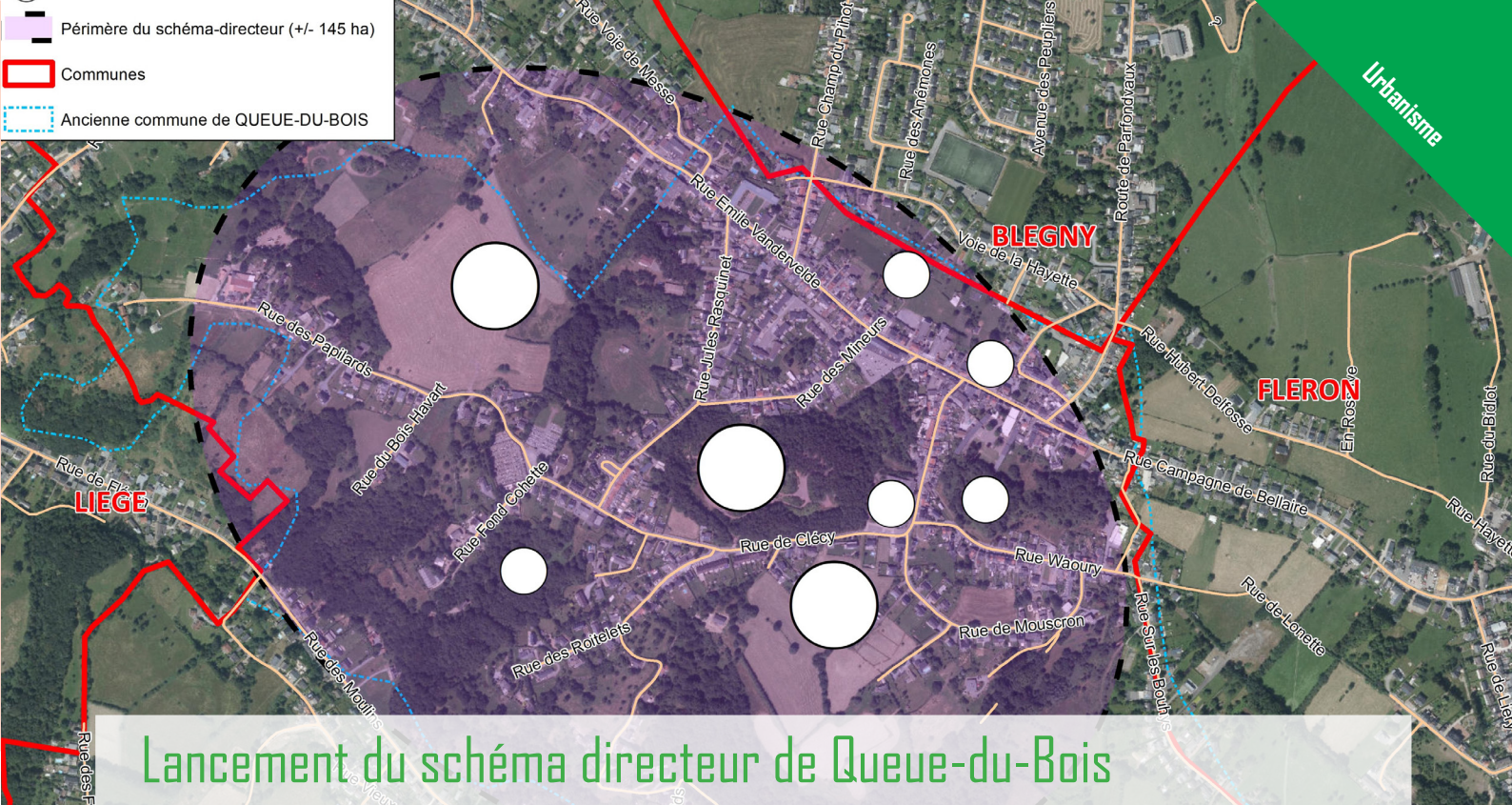
Sépultures

Le service des sépultures tient à rappeler aux citoyens que les différents affichages devant les concessions et à l'entrée du cimetière sont une obligation légale. Les avis de renouvellements et d'abandons doivent être visibles pendant une période minimum de treize mois. Nous demandons donc aux citoyens de bien vouloir laisser les panneaux à leur endroit initial et de ne pas les déplacer, les jeter ou encore les reprendre chez eux.

Malgré nos recherches d'héritiers, il arrive encore fréquemment que nous ne retrouvons aucune personne à contacter directement. Grâce à cet affichage, nous espérons pouvoir toucher une plus grande partie de la population. Toute personne

intéressée par la sépulture, qu'il s'agisse d'un membre de la famille, d'un ami ou même d'un voisin peut contacter notre service des sépultures afin de régulariser la situation et, ainsi, prolonger l'existence de l'emplacement.

Lorsque nous retrouvons des héritiers, nous leur transmettons un courrier explicatif et une copie de l'avis. Cependant, cette correspondance ne supprime pas l'obligation légale d'affichage durant toute la période requise. Seuls la remise en état ou le renouvellement officiel de la concession permettent le retrait des panneaux, par un membre du personnel communal uniquement.



Qu'est-ce que c'est ?

Le schéma directeur a pour objectif de développer une vision d'avenir, de constituer le document guide de l'aménagement et du développement de l'entité de Queue-du-Bois. Il a également pour objet d'être un outil d'aide à la décision pour la gestion du territoire, particulièrement au travers des divers projets d'urbanisation, en cours et à venir sur ce lieu.

Recueillir et écouter pour élaborer le schéma directeur.

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma directeur lancé en novembre 2020, la commune de Beyne-Heusay a souhaité concerter les habitants pour recueillir leur avis, leurs attentes et leurs ambitions pour le développement de leur territoire. À la suite du diagnostic mené par les agences d'urbanisme (XMU et Alphaville) de novembre à janvier, la participation habitante complètera l'analyse technique, apportera un éclairage à la maîtrise d'ouvrage comme à l'équipe chargée de l'étude. Elle offre, par ailleurs, la possibilité aux habitants et futurs habitants de se saisir d'un projet, d'une démarche ou d'une action, et de mieux se l'approprier en apportant leur contribution à la construction de leur espace de vie.

La première étape de la concertation : réaliser un panel citoyen.

En amont de la concertation, un panel citoyen sera organisé afin de garantir l'objectivité, la parité et l'inclusion. Les citoyens seront ainsi, dès cet instant, mobilisés. Le panel permettra un travail approfondi de co-construction. 40 citoyens seront choisis selon leur âge, sexe, profil socio-professionnel, habitant / non-habitant, etc.

Pour déposer votre candidature, vous pouvez le faire via l'adresse suivante : <https://forms.gle/kBdpkEXMUAmEKCCs9> jusqu'au 20 janvier 2021, date à laquelle l'échantillon sera réalisé. Un mail sera ensuite envoyé à tous les pré-inscrits, au plus tard le 30 janvier, afin de leur confirmer si leur candidature a été retenue. Ce mail sera l'occasion de renseigner les différents détails des ateliers (lieu, heure, etc.).

Une deuxième étape : concerter et entendre les habitants.

Afin de recueillir les perceptions et les attentes des habitants, une balade sur site est prévue le 6 février 2021. Elle débutera à 14h et se terminera à 16h. Cette promenade sera l'occasion de recueillir leurs perceptions individuelles et collectives à travers des points d'arrêt précis. Elle sera animée par les bureaux d'études sans la présence des élus.

Dans un deuxième temps, le 13 mars 2021 de 14h à 16h30, un atelier de co-construction permettra de travailler en salle et en groupe de travail sur des éléments clés du diagnostic. L'atelier tentera de confirmer ou d'infirmer les enjeux relevés dans le diagnostic, de prioriser les attentes et les idées à la fois dans l'espace et dans le temps. Plusieurs scénarii seront proposés aux participants comme base de discussion. Le travail en atelier amènera à les redessiner et améliorer les propositions.

La restitution de la concertation.

Les paroles des habitants feront l'objet d'un traitement à part reprenant avec fidélité, les mots et les idées émises par les participants. Le bilan de concertation sera remis à la maîtrise d'ouvrage et permettra également d'alimenter l'étude des urbanistes et le schéma directeur. Une séance plénière, organisée avant l'été, permettra aux habitants de prendre connaissance de ce bilan.

S'informer des étapes de la concertation.

Toutes les informations concernant les avancées de la participation citoyenne seront mises en ligne et disponibles sur une page dédiée du site communal : <http://www.beyne-heusay.be/fr/nos-services/urbanisme/schema-directeur>

Pour toute question relative à la concertation, nous vous invitons à contacter les agences d'urbanisme désignées pour la réalisation du schéma : XMU – Alphaville. Contact : Anne-Solange Muis | asm.editions@gmail.com

Environnement

Passage aux conteneurs à partir du 1^{er} janvier 2021.
Vous vous interrogez ? Voici un extrait de notre foire aux questions !



MES CONTENEURS

Suis-je obligé d'utiliser mes conteneurs ?
OUI. L'élimination des déchets ménagers résiduels doit se faire par conteneurs (à l'exception des rues en dérogation). Un ménage qui ne produit pas de déchets sera considéré comme suspect du point de vue de la réalité de la résidence ou comme potentiellement auteur de dépôts sauvages.

Que faire si mon conteneur est volé ?

Il faut immédiatement téléphoner au call center d'Intradel au 04.240.74.74 et faire une déclaration auprès du service de police. Cette déclaration sera transmise à Intradel et le conteneur sera remplacé gratuitement.

Suis-je obligé de prendre le conteneur vert et le conteneur gris, par exemple si j'ai un compost dans mon jardin et que je ne souhaite pas utiliser le conteneur vert ?

OUI. Chaque ménage recevra deux conteneurs. Si vous ne souhaitez pas

utiliser le conteneur vert pour l'évacuation des déchets organiques, vous pouvez l'utiliser, par exemple, comme boîte de rangement.

LA COLLECTE

Le camion de collecte passe-t-il toutes les semaines comme jusqu'à présent ?

OUI. Le camion de collecte continuera de passer toutes les semaines. C'est à vous de choisir quand vous sortez votre conteneur.

Puis-je sortir mon conteneur la veille de la collecte ?

OUI, les conteneurs peuvent être présentés à la collecte au plus tôt à 18h la veille de la collecte.

Si le jour de collecte est un jour férié, quand la collecte aura-t-elle lieu ?

La collecte sera reportée au samedi suivant.

LA TAXATION

Quand vais-je recevoir ma taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers ?

La taxe est envoyée au chef du ménage dans le courant du second trimestre de l'année concernée. Si vous dépassez le

service minimum, le dépassement en poids ou en levées sera facturé l'année suivante, en même temps que la taxe de base. Attention aux mauvaises surprises si vous dépassez vos quotas.

À combien de kilos ai-je droit dans le service minimum ?

Le service minimum comprend 50kg de déchets ménagers résiduels (conteneur gris) par an et par membre du ménage ainsi que 25 Kg de déchets organiques (conteneur vert) par an et par membre du ménage. Si vous dépassez ce quota, il vous sera facturé 0,42€ /kg de déchets ménagers résiduels et 0,10€/kg de déchets ménagers organiques.

D'AUTRES QUESTIONS ?

Retrouvez l'intégralité de notre foire aux questions sur le site internet www.beyne-heusay.be, dans la rubrique « News », Informations concernant le passage aux conteneurs.

Pour davantage de renseignements, vous pouvez également contacter Intradel au 04.240.74.74 ou consulter le site internet www.intradel.be

Sorties tardives des collectes des conteneurs, des PMC et des papiers-cartons

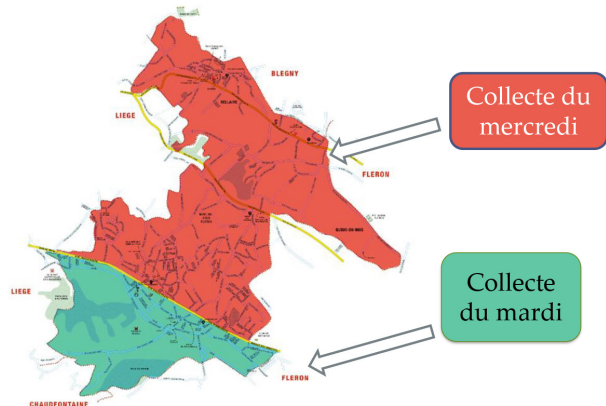
Les camions de collecte des conteneurs, des PMC et des papiers-cartons sont susceptibles de collecter vos déchets entre 6h00 et 18h00 dans votre commune. Dès lors, il est important que les déchets soient mis à rue, soit la veille après 18h00, soit le matin avant 6h00.

Horaire de collecte

L'horaire de passage habituel peut être retardé suite à une panne de camion, à des travaux ou à tout autre imprévu. Pas d'inquiétude si vos déchets n'ont pas été collectés à l'heure habituelle. De même, l'horaire de collecte habituel pourrait être avancé. Pour cette raison, nous vous demandons de ne pas attendre « l'heure de passage habituelle » pour sortir vos conteneurs, PMC et des papiers-cartons.

Déchets non collectés

Si vous constatez, en fin de journée, que vos déchets n'ont pas été collectés, il est possible qu'ils n'aient pas été vus par le chauffeur (véhicule garé devant par exemple) ou que votre rue ait été oubliée. Dans ce cas, nous vous invitons à prendre contact avec l'intercommunale Intradel au 04.240.74.74, dès le lendemain 8h



LE MARDI :

Côté gauche de la Grand'Route en allant vers Liège.

LE MERCREDI :

Côté droit de la Grand'Route en allant vers Liège.

Adhésion à la Ressourcerie du Pays de Liège



Pour vous, c'est un encombrant, pour un autre, c'est exactement ce qu'il cherchait.

Le ramassage des encombrants à domicile (placement des objets à enlever au rez-de-chaussée de l'habitation) est assuré, sur notre territoire, par la Ressourcerie du Pays de Liège et ce, sur rendez-vous préalable pris au 04.220.20.00.

À partir de 2021, chaque ménage pourra bénéficier de la gratuité pour une collecte d'encombrant d'un volume maximum de 3m³, mais attention, toujours sur réservation préalable. Les renseignements pratiques pour bénéficier de cette gratuité sont disponibles sur notre site internet www.beyne-heusay.be, dans la rubrique « News », ou par téléphone au 04.355.89.10. Au-delà de cette première collecte gratuite, vous pourrez toujours faire appel à la Ressourcerie, mais moyennant le paiement de 40 euros par passage, avec maximum 3m³ collectés par passage.